

et ses collègues veulent hausser le tarif douanier.

Des voix: Non.

M. Maltais: Oui, relever les droits de douane qui frappent l'importation de marchandises.

M. Hees: Non. Je pose la question de privilège.

M. Maltais: Que l'honorable député reprenne son siège.

M. le président: A l'ordre!

M. Maltais: J'enfreins peut-être le Règlement en parlant des propositions d'amendement.

L'hon. M. Rowe: L'honorable député de Broadview invoque le Règlement.

M. Maltais: Si c'est ce qu'il fait, très bien. Je lui signale cependant que si la disposition relative à l'évaluation d'après la valeur pondérée était éliminée, le bill, s'il était mis en vigueur sans ces mots, conférerait au ministre le pouvoir de modifier les droits de douane à l'égard de tous les genres de marchandises. Si la proposition d'amendement présentée hier par le collègue de l'honorable député avait été adoptée, c'est ce qui serait arrivé.

M. Hees: Monsieur le président, quand j'ai traité la question à l'étude, vendredi dernier, j'ai dit bien clairement, comme l'ont déclaré également tous les membres de mon groupe qui ont pris part au débat actuel, qu'il ne s'agit pas ici d'une discussion sur le tarif douanier. Nous étudions un problème...

M. le président: Précisément à ce propos, puis-je demander au député de se rappeler qu'il ne s'agit pas de droits douaniers. Nous en sommes à l'article 1^{er} du bill n° 29.

M. Hees: En effet; je ne fais que définir mon attitude à cet égard. Celui qui m'a précédé m'a accusé d'être en faveur d'un relèvement des droits douaniers. Je n'ai jamais réclamé de relèvement et je n'en réclamerai jamais, ni moi ni aucun membre de mon parti. Il ne s'agit pas de cela en ce moment; nous parlons d'une mesure que le Gouvernement aurait dû présenter à la Chambre il y a deux ans quand la question est venue sur le tapis et a été expliquée dans tous ses détails. Le ministre a répondu que le dumping n'existait pas. Puis, il y a eu une semaine lundi dernier, lorsqu'il a soumis à la Chambre la mesure à l'étude, il a répété presque textuellement ce qu'on lui avait dit il y a deux ans. Dans l'intervalle, des milliers et des milliers d'ouvriers canadiens ont été congédiés à cause de sa négligence passée.

Des voix: Pas du tout!

Une voix: Tenez-vous en aux faits.

M. Hees: J'ai dit qu'il ne s'agit pas d'un relèvement des droits douaniers et que ce relèvement n'est pas nécessaire dans le cas qui nous occupe. Il s'agit simplement d'appliquer un règlement approprié contre le dumping.

M. le président: A l'ordre! Je prie l'honorable député de s'en tenir à l'article 1^{er}.

M. Fleming: Et l'honorable représentant de Charlevoix? Il n'a pas fait l'objet d'un rappel au Règlement.

L'hon. M. Rowe: Monsieur le président, tout le monde semble affirmer qu'on a mal interprété ce que chacun a dit. Je comprends bien votre désir de faire porter le débat sur la question même dont traite l'article présentement à l'étude.

Les déclarations de l'honorable représentant de Nanaïmo, il y a un moment, m'ont impressionné car j'ai trouvé que son argument présentait beaucoup de bon sens. Se reportant à la façon dont les choses avaient fonctionné par le passé, il a demandé comment elles se passeraient à l'avenir. Autrement dit, il voulait savoir comment le ministre en viendrait à une décision, comment il fixerait la juste valeur marchande lorsqu'il faudrait agir.

Le ministre a fourni quelques vagues renseignements quant à la façon dont on aborderait le problème. Cependant, comme l'a signalé le représentant de Broadview, il ne s'est pas agi par le passé de reconnaître que des produits sont entrés au pays à des prix de beaucoup inférieurs au coût de revient au Canada. Évidemment, ce qu'on a fait, après la mise à pied de 300 employés dans une région, de plusieurs centaines de plus dans le Québec et, sauf erreur, de trois ou quatre cents autres à Cornwall, et ce à l'approche de Noël...

L'hon. M. McCann: Cela n'a absolument rien à voir à la question.

M. le président: A l'ordre. L'honorable député a compris que je m'efforçais de maintenir la discussion dans les limites permises et de voir à ce qu'elle se rapporte à l'article 1^{er} du bill. Il reconnaîtra, j'en suis sûr, que ses remarques actuelles s'écartent assez de la question.

L'hon. M. Rowe: Monsieur le président, peut-être semble-t-il en être ainsi à cause de la façon maladroitement dont je m'exprime, mais je pensais que mes remarques se rapprochaient passablement de la question à l'étude.

Quand j'ai parlé du grand nombre de chômeurs, j'ai entendu le ministre formuler une observation qui semble indiquer qu'il est de